

## "Système monétaire européen entré en vigueur aujourd'hui" dans Luxemburger Wort (13 mars 1979)

**Légende:** Le 13 mars 1979, le quotidien Luxemburger Wort annonce l'entrée en vigueur du Système monétaire européen (SME) qui s'accompagne de la mise en place de l'Ecu (European Currency Unit).

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 13.03.1979, n° 59; 132e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Europäisches Währungssystem ab heute wirksam", auteur:Fons Theis , p. 1.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/systeme\\_monetaire\\_europeen\\_entre\\_en\\_vigueur\\_aujourd\\_hui\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_13\\_mars\\_1979-fr-7b40d90e-5016-47ca-8d75-eeed352d4d5fd.html](http://www.cvce.eu/obj/systeme_monetaire_europeen_entre_en_vigueur_aujourd_hui_dans_luxemburger_wort_13_mars_1979-fr-7b40d90e-5016-47ca-8d75-eeed352d4d5fd.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Système monétaire européen en vigueur dès aujourd'hui

### Conseil européen de Paris: l'économie, l'énergie et la politique agricole au centre des discussions

– de notre envoyé à Paris Fons Theis –

**Le Système monétaire européen (SME) prendra pleinement effet à partir d'aujourd'hui. Les chefs d'État ou de gouvernement ont constaté avant même l'ouverture du Conseil européen que les conditions préliminaires requises étaient remplies et ils ont ainsi écarté d'emblée toute discussion supplémentaire pouvant entraver le fonctionnement du SME.**

Après que le problème épineux des montants compensatoires dans le cadre de la politique agricole, qui retardait depuis trois mois la mise en vigueur effective du système, a trouvé son épilogue la semaine dernière dans un compromis permettant aux parties qui s'opposaient, notamment la France et la République fédérale d'Allemagne, de sauver la face, les chefs d'État ou de gouvernement ne pouvaient pas ne pas prendre les mesures qui s'imposaient depuis longtemps. Il y allait de leur crédibilité. Le retard n'a de toute façon pas profité au système monétaire, puisque son impact politique a été éclipsé par les querelles concernant la politique agricole.

À partir d'aujourd'hui, les monnaies de huit États membres – sans la Grande-Bretagne – évoluent donc officiellement à l'intérieur d'un système comparable à celui du serpent. Conformément à la décision prise en décembre dernier à Bruxelles par le Conseil européen, les monnaies participantes flotteront à l'intérieur d'une marge de fluctuation de 2,25 pour cent vers le haut ou vers le bas. Seule l'Italie bénéficie d'une marge de fluctuation maximale de six pour cent dans les deux directions. Les différentes monnaies entrent dans le système au cours fixé hier à Bâle par les gouverneurs des banques centrales. Depuis décembre, les cours évoluaient effectivement à l'intérieur des marges fixées.

Des changements dans les cours pivots n'interviendront plus qu'après un accord concerté au sein des organes communautaires compétents. Une nouvelle unité monétaire artificielle, l'ECU, remplira la fonction de valeur de référence, de dénominateur commun dans les mécanismes d'intervention et de crédit, ainsi que d'indicateur de l'atteinte du seuil de divergence en vue du déclenchement d'un mécanisme d'intervention et de consultation, et de moyen de règlement entre les différentes banques nationales. Le système a en outre été consolidé du point de vue structurel par un système de crédit à court et à moyen terme amélioré par rapport au serpent.

Les problèmes économiques, l'approvisionnement de la Communauté en énergie et le chômage endémique seront sans aucun doute au centre des discussions des chefs de gouvernement. Le Premier ministre britannique James Callaghan a déjà annoncé la couleur en réclamant de nouveau – répétition des thèses britanniques connues – une réforme de la politique agricole commune.

En matière d'énergie, aucune décision révolutionnaire ne devrait être prise. On s'attend tout au plus à ce que les chefs de gouvernement reformulent des objectifs généraux de réduction de la dépendance énergétique de la Communauté et chargent les ministres compétents d'atteindre ce but par des mesures pratiques. En outre, de l'avis général, ils s'efforceront de rassurer l'opinion publique au sujet du volume de l'approvisionnement et de réduire ainsi la pression sur les prix. Quant à la question de savoir si le président de la République française continuera – et dans quelle mesure – à développer son idée d'une conférence commune réunissant les États européens, africains et arabes, nul ne pouvait y répondre hier.

Ces dernières semaines, la France a laissé entendre qu'elle voulait inscrire la question de l'Euratom à l'ordre du jour. Une interprétation du traité par la Cour de justice européenne de Luxembourg, selon laquelle la compétence pour l'approvisionnement en combustibles et pour la sécurité nucléaire revenait à la Communauté, a suscité le mécontentement en France car elle rend impossibles les négociations individuelles avec des pays tiers. Il a été question un temps d'une demande française de modification du traité Euratom, mais il n'était pas du tout sûr que celle-ci serait effectivement introduite. Une telle requête présenterait en effet l'inconvénient certain d'entraîner d'autres demandes de modifications des traités. Et, en fin de compte,

on ne pourrait pas refuser à l'un ce que l'on accorde à l'autre.

Le chômage pèse toujours lourdement sur la Communauté européenne. Les chefs de gouvernement ne pourront pas ignorer les problèmes existants. À Paris, on estime généralement qu'ils ne mettront pas sur la table une solution d'application générale comme la réduction du temps de travail à 35 heures réclamée par les syndicats, pour éviter de mettre en péril la compétitivité de la Communauté au niveau international. Il était question de différentes idées, par exemple l'introduction d'un système de travail en cinq équipes dans la sidérurgie, l'ouverture de nouveaux secteurs aux femmes et l'amélioration qualitative de la formation.

Selon certaines informations, le Luxembourg devrait insister pour que les aides sociales de la CEE ne soient pas seulement octroyées aux régions défavorisées de la Communauté, mais qu'elles profitent aussi aux régions fortement industrialisées qui seraient exposées à des bouleversements structurels pouvant avoir de graves conséquences sur l'emploi, comme dans la sidérurgie.